

UNICONGO

NEWSLETTER



www.unicongo.cg

Août 2023

Fiscalité

01

Contributions d'Unicongo à la LF2024

Dans le but de préparer la Loi de Finances 2024, la **Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)** a émis le **27 juillet la note circulaire 0598**, sollicitant les acteurs économiques et fiscaux afin qu'ils soumettent, au plus tard le 28 août 2023, des suggestions concernant la création, la modification ou la suppression des dispositions légales actuellement en vigueur dans le domaine fiscal.

Unicongo a répondu à cette sollicitation et transmis ses contributions avec pour objectif principal de promouvoir un régime fiscal flexible, compétitif, favorable à l'innovation et à l'investissement. Ces contributions sont le résultat d'un travail de collecte des propositions des adhérents que l'Union a sollicités, puis d'analyse par notre Commission Juridique et Fiscale.

Les propositions reçues représentent trois principales catégories :

- De nouvelles propositions faites pour le projet de loi de finances 2024 ;
- Des propositions réitérées faites pour le projet de loi de finances 2023 qui demeurent d'actualité ;
- Des demandes de clarifications sur les mesures découlant de la loi de finances 2023.

La réponse apportée par Unicongo à la DGID reflète les préoccupations de ses adhérents en matière d'optimisation, d'équité et d'égalité fiscale pour un environnement fiscal équilibré.

Finances publiques

02

Planification et programmation budgétaire

Du 9 au 11 août, s'est tenu un atelier visant à valider les documents de planification stratégique et de programmation budgétaire du Ministère de l'Économie et des Finances. L'objectif principal de cet atelier était d'examiner et d'approuver les documents utilisés pour orienter la gestion stratégique et budgétaire du ministère.

Cet atelier a englobé diverses activités, notamment des présentations portant sur des sujets tels que le "leadership et la gestion du changement par les acteurs clés dans le contexte du budget-programme" ainsi que "la mise en œuvre pratique de la gestion axée sur les résultats lors de l'élaboration du budget-programme". Les documents soumis à examen ont également fait l'objet de discussions approfondies et ont finalement été adoptés.

Une observation importante a été faite, à savoir que l'efficacité du budget dans la mise en œuvre du programme dépend largement des missions confiées au responsable du programme. Ce dernier doit être en mesure d'exercer pleinement son autorité, de posséder des compétences en leadership transformationnel, de gérer de manière efficace les processus de changement, de cultiver des relations et des partenariats solides, de communiquer les résultats et d'intégrer la technologie dans l'exécution du budget-programme.

Parmi la vingtaine de documents passés en revue, neuf ont reçu l'approbation d'experts nationaux et internationaux. Parmi ces documents figuraient :

- Le Diagnostic Stratégique ;
- Le Plan Stratégique du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du Ministère de l'Économie et des Finances.

L'atelier a été caractérisé par des discussions intenses et des propositions constructives. En fin de compte, le Ministre de l'Économie et des Finances, en tant que leader, a pris une décision et a présenté sa vision de transformer le Ministère en un moteur de performance économique et financière d'ici 2026. Cette vision repose sur des valeurs morales et éthiques telles que la gestion orientée vers les résultats, la transparence et la non-discrimination.

En conclusion, des recommandations majeures ont été formulées pour accélérer l'évolution des structures organisationnelles, nommer les responsables de programme et identifier les futurs responsables de programme. Ceci est dû à l'absence de ces éléments dans les organigrammes utilisés pour élaborer le budget-programme. Les experts ont également suggéré que davantage de ministères adoptent le modèle du "Budget-Programme", étant donné que la tâche serait complexe si seulement six ministères étaient pilotes tandis que les autres resteraient en mode "budget des moyens".

Enseignement supérieur

03

Préparation de la 4ème session du CNES



Institué par le Décret n°2011-264 du 1er avril 2011, qui détaille également ses missions et son fonctionnement, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur (CNES) a organisé sa troisième session il y a neuf ans. La quatrième session est prévue du 27 au 29 novembre 2023.

Ce conseil représente un organe consultatif dont la responsabilité consiste à formuler des avis, à émettre des recommandations et à proposer des solutions sur une gamme variée de sujets liés aux orientations et à la politique de l'enseignement supérieur. Il réunit des représentants des ministères opérant dans divers secteurs économiques et sociaux, des établissements d'enseignement supérieur publics et privés, des partenaires sociaux, ainsi que des acteurs du secteur privé.

Les discussions porteront sur la validation de la politique générale de l'enseignement supérieur, les propositions de réformes, la numérisation de cet enseignement, ainsi que la question de l'employabilité des diplômés.

Le comité préparatoire de ce conseil a tenu sa première réunion le 16 août 2023, présidée par la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Intégration régionale

Visite du HCA-CEEAC à Brazzaville

04

Créé le 17 octobre 2022 à Kinshasa, le Haut Conseil des Affaires de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (HCA-CEEAC) vise à devenir **un des interlocuteurs de référence des institutions régionales pour la promotion de secteur privé.**

Dans le but de réaliser sa mission et d'établir des liens avec les acteurs du secteur privé, une initiative de sensibilisation a été lancée, comprenant des missions dans les pays membres de la CEEAC. C'est dans ce cadre que des rencontres ont eu lieu à Brazzaville, du 17 au 18 août 2023, avec le gouvernement et des représentants du secteur privé. Cette mission avait un double objectif : informer les décideurs politiques sur le rôle et les ambitions du Conseil, tout en mobilisant activement les représentants du secteur privé pour encourager une collaboration fructueuse.

Les discussions ont porté sur les domaines clés de coopération entre le Conseil et les acteurs économiques privés, ainsi que sur les opportunités et les défis auxquels le secteur privé est confronté dans la région.

En tant qu'organisation sous-régionale récemment créée, cette première interaction a ouvert la voie à un dialogue constructif. Les représentants du secteur privé ont eu l'opportunité de mieux comprendre la mission et les objectifs du conseil, tout en partageant leurs perspectives et préoccupations.

Intégration régionale

Mission semestrielle de la Commission CEMAC

05



Le 29 août, le Président d'Unicongo a eu un échange avec une délégation de la Commission de la CEMAC, conduite par Monsieur Jean-Claude Nguemeni, son Directeur de la Surveillance Multilatérale. Cette rencontre fait partie d'une série de missions régulières (effectuées semestriellement) ayant pour but de s'assurer de la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC et d'évaluer leur impact sur les économies des États membres. Ces évaluations se réalisent par des discussions avec des représentants des secteurs publics et privés des États membres.

Lors de cet échange, le Président a abordé les points suivants :

- Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la **réglementation des changes**, ce qui a un impact négatif sur les échanges commerciaux internationaux ;
- La question de la **retenue à la source de 10 % exigée aux forestiers pour les prestations de transport** que la DGIG souhaite élargir aux transporteurs basés au Cameroun ;

- Les défis liés à l'augmentation progressive des **droits d'accise** sur les produits alcoolisés, **établis à 25 % par la CEMAC**. Le Congo tente d'appliquer cette augmentation de manière progressive, mais sans succès jusqu'à présent, car cela s'avère difficile à concilier avec le maintien du **prix de la bière** ;
- Les conséquences néfastes de **l'interdiction des exportations de grumes**, mise en place sans une planification adéquate et sans coordination régionale. Cette mesure risque de détruire de la valeur dans ce secteur et de restreindre les investissements à court et moyen termes ;
- **Le projet de partage de la production du bois** ;
- Les **implications de la directive de la CEMAC qui interdit les exonérations de TVA**, en lien avec les conventions d'établissement et les conventions sectorielles spécifiques (pour les secteurs minier, pétrolier, etc.) qui exonèrent leurs bénéficiaires de la TVA ;
- La **nécessité d'établir une charte sous-régionale des investissements** qui serait destinée à remplacer les chartes nationales actuellement considérées comme dépassées.

Au cours de cette discussion, la délégation a partagé que la CEMAC travaille sur un projet d'harmonisation fiscale au sein de la zone. L'Union va suivre attentivement cette réforme et s'efforcera d'y contribuer activement.

Institutions publiques

Actualité de la BSTPE et du BCPTB

06

Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat d'Entreprises (BSTPE)

La BSTPE est une institution visant à faciliter les relations économiques et commerciales entre les entreprises. Elle vise spécifiquement à encourager la collaboration entre les entreprises donneuses d'ordres et les entreprises sous-traitantes locales, ainsi qu'à promouvoir les partenariats entre les acteurs économiques.

La session inaugurale de la BSTPE a marqué une étape clé dans la mise en place de cette institution. La réunion s'est déroulée le 4 août 2023 à Brazzaville sous la présidence de Monsieur Dieudonné MADIELE, et a réuni des participants en présentiel ainsi que par visioconférence.

L'ordre du jour comprenait onze points majeurs, abordant des sujets allant du partenariat avec l'ONUDI à l'opérationnalisation de la BSTPE. Les défis pour l'opérationnalisation de la BSTPE ont été discutés, et des groupes de travail ont été mis en place pour élaborer un plan stratégique et rechercher des financements stables.

Bureau Congolais du Bâtiment et des Travaux Publics (BCBTP)

Le **BCBTP** est un organisme chargé de réguler, superviser et promouvoir les activités liées au secteur de la construction et des travaux publics. Il s'agit d'une institution gouvernementale qui joue un rôle dans le développement et la gestion des infrastructures, de la construction et des projets d'aménagement du territoire.



En tant que membre du comité de Direction, Unicongo a participé à la session ordinaire tenue le 02 août.

Compétitivité du Congo

Lettre ouverte du Président d'Unicongo

07

Le 21 août dernier le Président d'Unicongo, Michel Djombo, a publié une **lettre ouverte adressée aux pouvoirs publics congolais concernant la non-compétitivité du pays en matière de transit.**



La lettre souligne que la perception du Congo en tant que pays de transit ne correspond plus à la réalité actuelle. Le Président cite pour exemple le transport de marchandises vers la Centrafrique ou le corridor Douala - Bangui a pris l'ascendant sur son concurrent via le Congo en raison de diverses raisons dont la dégradation du CFCO et le coût de la RN1. Cette détérioration a eu un impact sur les coûts du transport et a rendu le passage par le Congo moins attractif économiquement.

Le Président a indiqué que ces coûts élevés ont également eu des conséquences sur des secteurs tels que l'industrie forestière, où même les exploitants situés aux frontières du Cameroun ou de la Centrafrique ont été contraints d'exporter principalement par le port de Douala en raison des coûts prohibitifs du passage par le Congo.

Face à cette réalité économique, **le Président d'UNICONGO a appelé les autorités congolaises à travailler en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et le secteur privé pour rétablir la compétitivité du pays en tant que hub de transit en Afrique Centrale.** Il souligne l'importance d'une réflexion approfondie et d'actions concrètes pour résoudre ces problématiques et réaffirmer le rôle du Congo en tant que plaque tournante du transit dans la région.

Focus Entreprises

Nouveau vecteur de communication

08

Dans sa quête constante d'amélioration pour soutenir et favoriser le développement de ses membres, **Unicongo a pris l'initiative de mettre en place une nouvelle forme de communication appelée "Focus Entreprise".**



L'objectif de servir de canal dynamique permettant aux chefs d'entreprises membres de l'Union de partager leurs réussites et leurs visions.

À l'origine de cette initiative, le constat que les success stories ne sont pas suffisamment relayées or, il est important de mettre en avant les réussites du secteur privé, afin d'inspirer la jeunesse et de promouvoir le rôle et l'impact des membres de l'Union dans le développement économique du pays.

Dans cette optique, Unicongo souhaite offrir un espace où les dirigeants d'entreprises peuvent présenter leurs entreprises et se positionner en tant que leaders inspirants. Chaque segment vidéo, d'une durée de deux à quatre minutes, sera centré sur la mise en avant des activités entrepreneuriales et permettra aux chefs d'entreprises de partager leurs parcours uniques. Ces interviews seront diffusés sur tous les canaux de communication de l'Union (site Web et réseaux sociaux)

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Secrétaire Générale Executive si vous souhaitez être interviewé.

Vie de l'Union

Adhérer et encourager à adhérer à Unicongo

09

Depuis plus de six décennies, Unicongo s'affirme comme la principale force patronale au Congo, témoignant ainsi de son riche parcours dans l'assistance, l'accompagnement et la défense des intérêts des entreprises. Avec près de 400 membres qui lui accordent leur confiance depuis de nombreuses années, **Unicongo incarne une source inestimable d'expérience et de soutien dans le paysage économique congolais.**

Au-delà de son rôle d'identifier les obstacles qui freinent la croissance des entreprises, Unicongo se distingue également par sa capacité à formuler des solutions concrètes. **C'est une voix consultée par nos autorités pour sa représentativité du secteur privé et sa vision éclairée du tissu économique.**

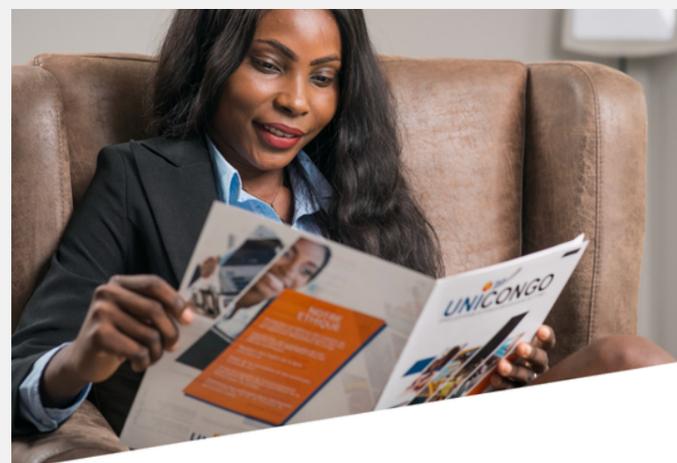
Son engagement à faire progresser les intérêts des entreprises congolaises est indéniable et donne à ses membres une voix forte et unifiée dans le paysage politique.

L'adhésion à Unicongo est bien plus qu'une simple affiliation ; en tant que membre, vous bénéficierez de plusieurs avantages clés :

- Appui Juridique, Fiscal et Social : Obtenez des conseils précieux dans ces domaines cruciaux ;
- Prise en Compte Immédiate des Préoccupations : Vos soucis trouvent une réponse rapide et efficace ;
- Réseau de Chefs d'Entreprise : Échangez avec des pairs, partagez des expériences lors de réunions dédiées ;
- Accès à des Services de Qualité : Bénéficiez d'une gamme diversifiée de services haut de gamme.

Le processus pour devenir membre d'Unicongo est simple et accessible. Il vous suffit de compléter un dossier d'adhésion et de fournir les documents requis, que vous retournerez à Unicongo pour traitement.

Pour en savoir plus et entamer, contactez Unicongo (<https://www.unicongo.cg/comment-devenir-adherent/>) ou **cliquez sur l'image ci-dessous pour accéder au dossier d'adhésion.**



**DOSSIER
D'ADHÉSION**



ÉCOUTER - AGIR - PARTAGER